

# SESSION DE FORMATION

Action Développement  
Emplois et Compétences



Action portée par la Maison de l'Emploi de l'Agglomération Bayonnaise et du Pays-Basque et financée par l'État dans le cadre d'une convention signée en octobre 2012. Prestation de formation mandatée par la Maison de l'Emploi

**Organisme de formation prestataire :** InovEco

**Lieu de réalisation :** - 4 route de Pitoys - ZA Maignon - 64600 Anglet

**Contact inscription :** Benoît DANDINE Tél. 05 59 63 62 38 - Portable 06 85 78 51 56 -  
bdandine@inoveco.fr -

**Nombre de sessions :** 3

## DOCUMENT UNIQUE

**Effectif minimal 4 pour la mise en œuvre et nombre de places stagiaires disponibles sur la session :** 10

**Dates :** Voir planning ci-joint

**Horaires :** 8h-12h 13h30-17h30

**Nombre de jour(s) :** 2

**Objectifs de la formation :** Permettre aux participants d'identifier les dangers associés à l'activité de leur entreprise - Rédiger son document unique et le faire vivre - Intégrer la notion de risques psycho sociaux et de pénibilité - Déclencher un plan de prévention pertinent pour garantir la maîtrise des risques

**Public visé pour la session :** Salarié-e-s de l'entreprise. DRH, RH, managers

**Pré-requis :** Connaissance de la réglementation applicable dans son entreprise

**Programme pédagogique :** Faire le point sur la réglementation et les acteurs de la prévention - Evaluer les risques aux postes de travail - Rédiger et organiser le suivi du document unique - Construire son plan d'actions

**Services proposés par l'organisme de formation ou disponibles à proximité :** Cafétéria et restaurants sur la zone

**Accessibilité du site :** Bus et voiture, parking gratuits

### Droits et devoirs du stagiaire

Le stagiaire doit :

- Signer la feuille de présence à la formation en début de matinée et en début d'après-midi.
- Être présent à l'ensemble de la formation
- Prévenir l'organisme de formation en cas d'absence et en apporter la justification dans les 48 heures
- Respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation

A l'issue de la session de formation chaque stagiaire recevra une attestation de formation

